

[détournée] en 1744 à Vincy ... [du] ressort de la Colonie Equestre [=Nyon] nous apprend, qu'une de ces Prêtresses, qui étoit de la famille j u l i a, S'acquitta d'un voeu qu'elle avoit fait à J u p i t e r. les Seviri Augustales, quoi que Prêtres de la famille j m p e r i a l e, étoient d'un ordre différent des flamines et Sacerdotes Augusti ou Augustales. des Inscriptions d'Avenche parlent des Sévirs Augustales établis en cette Ville.

Sévirs

Il y avoit dans les Provinces des villes dont les Conseils donnoient à leurs membres le nom de Seviri et Serviri, Soit que ces Conseils ne fussent composés que de Six Conseillers, Soit que l'étant d'un plus grand nombre, il n'y en eut toujours que Six en exercice, Soit enfin que ce titre fut attaché aux Six premiers en rang. Des Inscriptions de Nyon et de Geneve parlent de ces ... [?]³. ils étoient différents des Sévirs Augustales qui étoient consacrés au culte D'Auguste. Il y avoit des Sévirs à Baden, ainsi qu'on le voit par une Inscription du temple d'Isis trouvée à wettingen⁴, ou il est parlé de Anusius M a g i a n u s Sévir de Baden pour la ... [?] de fois Sevir Aquensis [?]⁵."

1) s. Meier/Zurlaubiana "Werkverzeichnis" 1257 C 66; dort noch nach der alten Foliierung zitiert.

2) *Que lien est A = étoit?*

3) *parlent de ces choses.*

4) s. Brüscheiller/Wettingen 39-46

5) *pour la première fois Sevir Aquensis.*

AH 61, IV

2

[1702 September 3.]

KAPITULATION FUER DAS REGIMENT VON OBERST [LUDWIG CHRISTOPH]
PFYFFER IN FRANZ. DIENSTEN¹

s. Zurlauben/CM III 129-136

1) Bekanntlich war auch B e a t J a k o b II. Zurlauben Inhaber einer Kompanie in besagtem Regiment.

Kopie - AH 69, 1-4 - Blatt 4 leer